

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- - - -

74240

- - -

2024.70

**Demande de  
subvention auprès de  
l'agence de l'eau -  
Travaux de mise en  
conformité des  
réseaux d'eaux  
pluviales et  
d'assainissement  
pour 9  
établissements**

**L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE 16 SEPTEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Date de convocation du Conseil municipal : 10 septembre 2024**

**Etaient présents** : Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CORNEC, PIERRE, PIGNY A., FOURNIER, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, MAGDELAINE, DEGUIN, RUIZ, GHERSIN

**Etaient absents représentés** : Procuration de Béatrice CHARPENTIER-LOMBARD à Odette MAITRE, Daniel FAVARIO à Roger PIGNY, Patrice CURTIL à Marie CROISIER

**Etaient absents excusés** : Mesdames et Messieurs Stéphane PASSAQUAY, Elodie KAMANDA, Guy PATRIS, Catherine SIMULA, Denis JUGET, Yannick LE PRIOL, Habib ABDALLAH, Anne FAVRELLE, Florence CLERICI

**Secrétaire de séance** : Madame Françoise MAGDELAINE

Dans le cadre de la loi sur l'eau et des non-conformités de réseaux unitaires relevés par le Service public d'assainissement non collectif (SPANC), la collectivité envisage de procéder aux travaux de remise en conformité des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement sur 9 établissements

Le coût du projet se décline comme suit :

- honoraires de maîtrise d'œuvre : 126 737,05 € HT / 152 084,46 € TTC
- travaux de mise en conformité : 315 523,55 € HT / 378 628,26 € TTC

Coût total du projet : 442 260,30 € HT / 530 712,72 € TTC.

Le plan de financement serait le suivant :

- Commune de Gaillard : 221 130,15 € HT (50%)
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : 221 130,15 € HT (50%)

Ainsi, la Ville de Gaillard sollicite un subventionnement des travaux de remise en conformité des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 50 % de la dépense éligible, soit 221 130,15 €.

Les travaux débuteraient en fin de semestre 2024 pour une réception fin second trimestre 2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, FAVARIO, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, MAGDELAINE, DEGUIN, RUIZ, GHERSIN)

**Article 1 :** **APPROUVE** le projet de remise en conformité des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement pour la somme HT de 442 260,60 euros soit 530 712,72 euros TTC,

**Article 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant,

**Article 3 :** La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT et DELIBERE EN MAIRIE**, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,

Antoine BLOUIN



La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Françoise Magdelaine', written in a cursive style.

Délibération devenue  
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-  
préfecture le :

20/09/2024

- de sa mise en ligne le :